



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT SOMMAIRE DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024 POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 TROISIÈME ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, M. Mathieu-Charles Leblanc, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Calixte, que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024 a été déposé au bureau de la Municipalité sous format électronique le 14 septembre 2023. Il s'agit du troisième et dernier exercice financier de ce rôle.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet conformément à l'article 124 de ladite loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit précisé ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Montcalm selon l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE, CE 26^E JOUR DE SEPTEMBRE 2023.


MATHIEU-CHARLES LEBLANC
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER